

Je suis élu au Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Être élu au Conseil de la Vie Sociale (CVS) d'un établissement ou d'un Esat pour représenter les personnes accueillies est un rôle important, qui contribue à améliorer leur vie quotidienne. Cette formation aide les élus à mieux s'impliquer dans leur rôle de « porte-parole » de leurs homologues.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Identifier la place et le rôle du représentant des personnes accompagnées dans les instances représentatives
- Préparer une réunion de Conseil à la Vie Sociale (CVS) et restituer le compte-rendu aux autres personnes accompagnées
- Appliquer les mécanismes de base de la communication pour exercer pleinement ce rôle

Public

- Personnes handicapées intellectuelles accompagnées en Esat ou en établissement
- Nombre de participants : 5 à 12 personnes maximum

Pré-requis

- Être élu au CVS ou accompagner un élu du CVS

Durée

- La formation se déroulera sur 3 journées de 6 heures chacun, soit un total de 18 heures

Contenu de la formation

Le CVS

- Le CVS c'est quoi ?
- Qui y participe ?
- De quoi parle-t-on ?
- Le CVS qu'est-ce qu'on y fait ?

L'organisation d'un CVS

- Quelles sont les étapes de préparation ?
- Comment faire le tri dans les sujets ?
- Comment faire remonter les sujets au CVS ?

Déroulement et restitution

- Comment se passe un CVS

Être représentant du CVS

- Retour sur leur 1ere expérience en réunion CVS
- Connaître les qualités du représentant CVS
- L'attitude du représentant CVS, être porte-parole

Comment communiquer auprès des autres personnes accompagnées ?

Bilan de la formation

Méthodes, moyens et outils pédagogiques

- Méthode pédagogique active, expositive, interrogative, démonstrative et participative
- Techniques/outils : Exemples, échanges, pictogrammes, jeux, utilisation du Facile À Lire et à Comprendre, Support apprenant co-construit avec chaque stagiaire
- Moyens pédagogiques : paper board/tableau blanc, vidéo projecteur, ordinateur portable

Evaluation de la formation

- Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Coûts pédagogiques

- Le coût pédagogique total de la formation est de 3150 € net de taxes

Dates et lieu de formation

- Définis selon vos besoins (formation intra)

2

Je suis élu au Conseil de la Vie Sociale (CVS)



➤ Pourquoi ?

- Je suis accueilli dans un ESAT, un foyer ou un service d'hébergement en milieu ouvert.
- Je suis élu au CVS (Conseil de la Vie Sociale).
- Je suis donc le porte-parole des personnes accompagnées dans mon établissement.
- Cette formation me permettra de comprendre l'importance de mon rôle de délégué CVS.

➤ Comment ?

- Cette formation dure 3 journées.
- La formation sera facile à comprendre et amusante.
- Le formateur me donnera un livret à la fin de cette formation.
- Tous les conseils de la formation seront dans le livret.
- Je répondrai à un questionnaire en fin de formation.

➤ Cette formation parlera de :

- Le CVS :
 - C'est quoi un CVS ?
 - Qui participe au CVS ?
 - De quoi parle-t-on au CVS ?
 - Qu'est-ce qu'on fait au CVS ?
- Comment un CVS se prépare ?
- Comment se passe un CVS ?
- Comment redonner les informations aux autres personnes accompagnées ?
- Être délégué CVS.
- Comment communiquer avec les autres personnes accompagnées ?

➤ Le prix

La formation coûte 3 150 euros à mon établissement.

Ce prix est pour un groupe de 10 personnes.